

10 Suisse



Pierre Maudet et François Longchamp, qui a été président du Conseil d'Etat de 2013 à 2018. (MARTIAL TREZZINI/KEYSTONE)

Le Conseil d'Etat se plie aux exigences du parquet

GENÈVE Pierre Maudet est convoqué le 28 septembre et François Longchamp devra témoigner. Des perquisitions ont déjà été menées. Le gouvernement genevois a accepté une intrusion sans précédent dans les messageries de ses services

FATI MANSOUR
@fatimansour

Pierre Maudet a reçu sa convocation en qualité de prévenu. Cette première audition devant le Ministère public genevois aura lieu le vendredi 28 septembre, a appris *Le Temps*. Une séance de confrontation à laquelle assistera aussi son ancien chef de cabinet et compagnon de voyage, Patrick Baud-Lavigne.

Selon nos informations, un témoin de marque suivra à une date ultérieure. A la demande du parquet, le Conseil d'Etat genevois a en effet accepté le principe d'une levée du secret de fonction de François Longchamp, son ancien président, afin que ce dernier puisse dire ce qu'il savait du fameux voyage d'Abu Dhabi. Un gouvernement qui a visiblement décidé de collaborer très largement, quitte à dévoiler partie de ses secrets.

L'audition de François Longchamp n'est pas vraiment une surprise. Les échanges de mails entre Pierre Maudet et celui qui était alors le président du gouvernement ont déjà fait couler beaucoup d'encre et donné quelques migraines à la Commission de contrôle de gestion.

Pour le parquet, il s'agit essentiellement de savoir ce que ces messages annonçaient du but du voyage. Et aussi de comprendre pourquoi ces mails ont d'abord été déclarés effacés par Pierre Maudet, car trop anciens et sans intérêt, avant d'être miraculeusement retrouvés à l'heure de la contrition télévisée du ministre.

Saisie de documents

Le Ministère public n'a pas attendu le feu vert du parlement, ce 20 septembre, pour avancer dans son enquête. Comme

le prévoit le code de procédure pénale, l'autorité peut prendre, avant l'octroi de l'autorisation de poursuivre et donc la levée de l'immunité du ministre concerné, les mesures conservatoires qui ne souffrent d'aucun retard. En d'autres termes, les procureurs sont habilités à rechercher les preuves susceptibles de disparaître.

Selon nos informations, des perquisitions ont déjà été menées, notamment au sein du Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir. Les dossiers saisis concernent plus particulièrement l'ouverture de l'établissement «L'Escobar», dans le quartier des Grottes. Il s'agit de vérifier si ce bar, où Pierre Maudet a été invité à fêter son anniversaire et qui est lié à son réseau d'amis libanais, a bénéficié d'une autorisation d'exploiter particulièrement rapide. C'est l'un des volets figurant dans la demande de levée d'immunité, avec l'invitation princière et la récolte de fonds pour un sondage. L'Office cantonal de la population y est également mentionné, sans doute en lien avec la délivrance de permis.

Collaboration exceptionnelle

A instruction sans précédent, collaboration exceptionnelle. Dans ses contacts avec le Ministère public, le Conseil d'Etat semble avoir été très conciliant. Outre la levée du secret de fonction de François Longchamp, le gouvernement a aussi accepté de remettre les archives de la messagerie électronique de Pierre Maudet et de certains chefs de service. La période extrêmement longue — trois ans — donne une forte amplitude à cette intrusion.

Une autre manière de faire aurait été de demander la mise sous scellés de tous les documents saisis — afin de protéger ce qui doit rester du domaine secret — et de laisser un juge faire ce tri sensible. Ce passage permet notamment d'éviter que le Ministère public puisse voir l'ensemble des pièces (cette procédure est appliquée

par exemple lorsque il y a des courriers d'avocats) et ouvre la possibilité de recourir contre une sélection problématique.

Informations sensibles

Malgré le caractère potentiellement sensible de certaines informations, le Collège n'a pas hésité très longtemps avant d'opter pour une grande transparence. Visiblement, personne ne veut donner l'impression de trainer les pieds, de vouloir faire obstacle à la vérité ou de ralentir l'enquête. Ce serait politiquement assez malvenu, surtout après le mea culpa du principal intéressé.

En échange de cette ouverture, le Conseil d'Etat a obtenu l'assurance que les procureurs auraient seuls accès aux gros des pièces, qu'ils procéderaient par mots clés et que les documents jugés pertinents pour l'affaire seraient versés au dossier. Une sorte de plateforme d'échanges a été mise sur pied (une délégation formée du conseiller d'Etat Mauro Poggia et de la chancelière Michèle Righetti) pour travailler en bonne intelligence.

Le choix de la transparence

Antonio Hodgers, désormais président du gouvernement, explique ce choix: «Le Conseil d'Etat se considère aussi comme une victime dans cette affaire et a donc décidé de collaborer pleinement avec la justice. Dans cette optique, il accepte les mesures destinées à faire la lumière sur les faits. De la même manière, toutes les personnes qui pourraient avoir des renseignements utiles seront déliées de leur secret de fonction.»

Le président de l'exécutif ajoute un bémol: «Nous collaborons mais dans le respect de la séparation des pouvoirs. Il ne s'agit pas d'autoriser des recherches tous azimuts mais de veiller à garder un lien strict avec les motifs de l'instruction.» Avec le volume des données concernées, limiter la curiosité des procureurs va être un exercice plutôt difficile. ■

Vers une loi suisse contre l'homophobie

SESSION FÉDÉRALE Le Conseil national a approuvé la criminalisation des discriminations envers les homosexuels. La Suisse avait été plusieurs fois pointée du doigt pour son manque de législation en la matière

BORIS BUSSLINGER, BERNE
@BorisBusslinger

«Victoire!» s'est écrié le conseiller national Mathias Reynard (PS/VS) sur Twitter après que le Conseil national a accepté son initiative parlementaire contre l'homophobie et la transphobie par 118 voix contre 60 et 5 abstentions. L'ensemble des députés présents — à l'exception du groupe UDC et de quelques PLR — a soutenu son texte, qui propose un amendement de l'article du Code pénal contre la discrimination raciale.

«Une notion juridiquement problématique»

Actuellement, seule l'incitation à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance «raciale, ethnique ou religieuse» était criminalisée — d'une peine de prison de 3 ans au plus ou d'une amende. A condition que le Conseil des Etats suive la Chambre basse, «l'orientation sexuelle» et «l'identité de genre» devraient désormais compléter la liste. Cette lacune avait été plusieurs fois pointée du doigt à l'international, entre autres par l'ONU lors de son examen périodique et par la Commission européenne contre l'intolérance. Le débat du projet de loi au

Conseil national a donné lieu à quelques échanges musclés entre les partisans du projet et leurs opposants, représentés à la tribune par l'UDC genevois Yves Nidegger. Sous les hochements de tête de la gauche de l'hémicycle, ce dernier a déploré l'ajout de deux notions «juridiquement problématiques et indéfinissables» et interpellé ses collègues sur la question de savoir si «la pédophilie, la bisexualité, la gérontophilie, la nérophilie, le fétichisme, la zoophilie, et j'en passe — la créativité en la matière étant inépuisable — sont des orientations sexuelles qui ne doivent être protégées ou qui ne doivent pas l'être».

«Un signal fort»

«L'homophobie n'est pas un avis, souligne Mathias Reynard. C'est un délit. Un homosexuel sur cinq a tenté de se suicider, la moitié avant l'âge de 20 ans. Cette victoire lance donc un signal fort. J'ai d'ailleurs déjà reçu des centaines de réactions.» Les associations LGBTI helvétiques se sont en effet unanimement réjouis de la nouvelle. Pour René Schegg, secrétaire général de Pink Cross, «la décision du jour est une étape importante. Elle permettra vraisemblablement de faire remonter la Suisse au classement établi par l'association internationale des personnes LGBTI, où notre pays pointe actuellement à la 22e place derrière l'Estonie et la Hongrie.» Fort de son succès d'étape, Mathias Reynard a indiqué vouloir désormais se concentrer sur le combat pour le mariage pour tous. ■

EN BREF

Vaud: la gauche veut clarifier les règles sur les cadeaux aux élus

Après la révélation de voyages controversés de politiciens vaudois, la gauche maintient la pression et dépose deux textes mardi au Grand Conseil. Socialistes et Verts veulent clarifier le cadre dans lequel les élus peuvent accepter des cadeaux. Les interrogations et soupçons d'acceptation d'avantages qui entourent certains élus, comme le ministre des Finances Pascal Broulis, ont poussé les Verts vaudois à intervenir au plénum. Le député Raphaël Mahaim a déposé mardi une motion demandant une modification de la loi cantonale. **ATS**

Un Suisse sur six a deux passeports

Environ 17% des personnes âgées de plus de 15 ans vivant en Suisse possèdent une double nationalité, selon des chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS) publiés mardi. C'est dans le canton de Genève que la proportion de binationaux est la plus élevée (45%). Le taux dépasse 20% dans les cantons de Zurich, de Bâle-Ville, du Tessin, de Vaud et de Neuchâtel. **ATS**

PUBLICITE

cocoon
votre nouveau centre d'affaires à Bussigny / Lausanne